



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Sylvie Beaulieu de la susdite municipalité,

Avis public est donné de ce qui suit :

Que lors d'une séance régulière du conseil municipal, tenue le 8 août 2023, le conseil municipal a adopté le règlement # 2023-341 et intitulé : **RÈGLEMENT IDENTIFIANT LE MAJOR CLEMENT GOSSELIN À TITRE DE PERSONNAGE HISTORIQUE**

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce dit règlement au bureau de la municipalité. Ce règlement est également publié sur notre site internet à l'adresse suivante :

www.ste-famille.iledorleans.com

Que ce règlement entre vigueur le 8 août 2023.

Donné à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, ce 9 août, deux mille vingt-trois.


Sylvie Beaulieu g.m.a.

Directrice- générale / greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sylvie Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement ci-haut mentionné.


Sylvie Beaulieu g.m.a.

Directrice- générale / greffière-trésorière